

## A C C O R D

### SUR LES ADAPTATIONS DES SALAIRES 2014 ET LEUR DEMANDE D'EXTENSION

---

Les parties signataires des Conventions collectives de travail de la Métallurgie du Bâtiment suivantes :

- Convention collectives de travail pour le métier d'installateur en chauffage, ventilation et climatisation ainsi que pour le métier d'isoleur dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour le métier de monteur électricien dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour le métier de ferblantier, installateur sanitaire dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour les métiers de la serrurerie, constructions métalliques et du store dans le canton de Genève

ont décidé

**d'adapter leurs salaires de la manière suivante, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :**

1. Augmenter les salaires réels de CHF 70.- par mois (pour un travail à temps complets) ou de CHF 0,40 de l'heure.
2. Augmenter les salaires minimaux des travailleurs qualifiés (salaire applicable après deux ans d'activité après l'obtention du CFC)

Les salaires minimaux sont donc les suivants :

**Pour les métiers du chauffage, de la ventilation, climatisation et isolation :**

A	Monteur	CHF 29.25
B	Monteur	CHF 28.06
B	1 <sup>ère</sup> année après l'apprentissage	CHF 26.92
B	2 <sup>ème</sup> année après l'apprentissage	CHF 27.47
C	Aide-monteur	CHF 24.68

### **Pour les métiers de l'électricité :**

- a) Installateurs électriciens qualifiés, électriciens de montage qualifiés et télématiciens qualifiés CHF 29.25
- b) Réassujettis :
- Détenteurs du diplôme d'installateur électricien :
    - Pendant la 1<sup>ère</sup> année qui suit l'apprentissage CHF 26.92
    - Pendant la 2<sup>ème</sup> année qui suit l'apprentissage CHF 27.47
  - Télématiciens :
    - Pendant la 1<sup>ère</sup> année qui suit l'apprentissage CHF 27.47
  - Electriciens de montage :
    - Pendant les 18 premiers mois qui suivent l'apprentissage CHF 26.92
    - Du 18<sup>ème</sup> mois au 30<sup>ème</sup> mois qui suivent l'apprentissage CHF 27.47
- c) Aides monteurs CHF 24.68

### **Pour les métiers de ferblantier et installateur sanitaire :**

- a) Ferblantiers, installateurs sanitaires, ou ferblantiers et installateurs sanitaires titulaires du certificat de capacité professionnelle
- Pendant la 1<sup>ère</sup> année après la fin de l'apprentissage CHF 26.92
  - Pendant la 2<sup>ème</sup> année après la fin de l'apprentissage CHF 27.47
  - Dès la 3<sup>ème</sup> année après la fin de l'apprentissage CHF 29.25
- b) Aide monteur CHF 24.68

**Pour les métiers de la serrurerie, constructions métalliques et du store :**

- a) Travailleur détenteur du certificat de capacité professionnelle
- Pendant la 1<sup>ère</sup> année après l'apprentissage CHF 26.92
  - Pendant la 2<sup>ème</sup> année après l'apprentissage CHF 27.47
  - Dès la 3<sup>ème</sup> année l'apprentissage CHF 29.25
- b) Aide monteur CHF 24.68

3. Adapter les salaires des apprentis, à l'exception des salaires des apprentis installateurs électriciens CFC, télématiciens CFC, électriciens de montage CFC et planificateurs électriciens CFC.

Les salaires d'apprentissage sont donc les suivants :

**Chauffage – Ventilation – Froid**

Degré	APPRENTIS MONTEURS EN CHAUFFAGE, MONTEURS FRIGORISTES, CONSTRUCTEURS D'INSTALLATIONS DE VENTILATION	APPRENTIS PROJETEURS EN TECHNIQUE DU BATIMENT CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION
1 <sup>ère</sup> année	CHF 840.--	CHF 840.--
2 <sup>ème</sup> année	CHF 1'150.--	CHF 1'150.--
3 <sup>ème</sup> année	CHF 1'500.--	CHF 1'500.--
4 <sup>ème</sup> année	CHF 1'850.--	CHF 1'850.--

### Electricité – Télématique

Degré	APPRENTIS INSTALLATEURS ELECTRICIENS CFC, TELEMATICIENS CFC, ELECTRICIENS DE MONTAGE CFC	APPRENTIS PLANIFICATEURS ELECTRICIENS CFC (EX DESSINATEURS)
1 <sup>ère</sup> année	CHF 745.--	CHF 650.--
2 <sup>ème</sup> année	CHF 1'020.--	CHF 980.--
3 <sup>ème</sup> année	CHF 1'300.--	CHF 1'365.--
4 <sup>ème</sup> année	CHF 1'850.--	CHF 1'915.--

### Ferblanterie – Sanitaire

Degré	APPRENTIS FERBLANTIERS, FERBLANTIERS INSTALLATEURS SANITAIRES, MONTEURS SANITAIRES	APPRENTIS PROJETEURS EN TECHNIQUE DU BATIMENT SANITAIRE
1 <sup>ère</sup> année	CHF 840.--	CHF 840.--
2 <sup>ème</sup> année	CHF 1'150.--	CHF 1'150.--
3 <sup>ème</sup> année	CHF 1'500.--	CHF 1'500.--
4 <sup>ème</sup> année	CHF 1'850.--	CHF 1'850.--

## Serrurerie – Constructions Métalliques – Store

Degré	APPRENTIS CONSTRUCTEURS METALLIQUES CFC, STORISTES	APPRENTIS DESSINATEURS CONSTRUCTEURS SUR METAL CFC
1 <sup>ère</sup> année	CHF 840.--	CHF 840.--
2 <sup>ème</sup> année	CHF 1'150.--	CHF 1'150.--
3 <sup>ème</sup> année	CHF 1'500.--	CHF 1'500.--
4 <sup>ème</sup> année	CHF 1'850.--	CHF 2030.--

De plus, les parties signataires :

1. Confirment, pour les quorums prévus par l'article 2 LECCT, les chiffres mentionnés dans leur requête de prorogation de l'extension des quatre Conventions collectives de travail de la Métallurgie du Bâtiment, Genève, du 26 juillet 2013.
2. Mandatent la Conférence paritaire MBG pour requérir l'extension de ces salaires.

Ainsi fait à Genève en dix exemplaires, le 15 janvier 2014

**POUR LES ASSOCIATIONS PATRONALES**

**ASSOCIATION DES INSTALLATEURS  
ELECTRICIENS DU CANTON DE GENÈVE (AIEG)**

LE PRÉSIDENT :  
PHILIPPE MASSONNET



**METAL GENÈVE, ASSOCIATION GENEVOISE DE  
LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET DU STORE**

LE PRÉSIDENT :  
DANIEL HOFMANN



**AGCV-SUISSETEC, ASSOCIATION GENEVOISE  
DES ENTREPRISES DE CHAUFFAGE ET DE  
VENTILATION**

LE PRÉSIDENT :  
JEAN-FRANÇOIS MINO



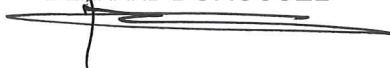
**ASSOCIATION DES MAÎTRES FERBLANTIERS ET  
INSTALLATEURS SANITAIRES DU CANTON DE  
GENÈVE (AMFIS)**

LE PRÉSIDENT :  
PIERRE CHALUT



**SYNDICAT PATRONAL GENEVOIS DE LA  
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE (SPGCM)**

LE PRÉSIDENT :  
BERNARD DURUSSEL



**UNION GENEVOISE DES INSTALLATEURS  
ELECTRICIENS (UGIE)**

LE PRÉSIDENT :  
ALAIN GRANDJEAN



LE SECRÉTAIRE  
NICOLAS DROZ

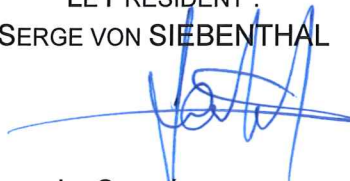


LE SECRÉTAIRE  
NICOLAS DROZ



**SUISSETEC, SANITAIRE FERBLANTERIE GENÈVE**

LE PRÉSIDENT :  
SERGE VON SIEBENTHAL



LE SECRÉTAIRE :  
SONIA GATTI



**SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL UNIA**

**GROUPE DES ELECTRICIENS**

LE PRÉSIDENT :  
GAETANO INCARBONE



**GROUPE DES SERRURIERS**

LE PRÉSIDENT :  
PHILIPPE GROSCLAUDE



**GROUPE DES MONTEURS EN CHAUFFAGE**

LE PRÉSIDENT :  
JEAN-LOUIS NISON

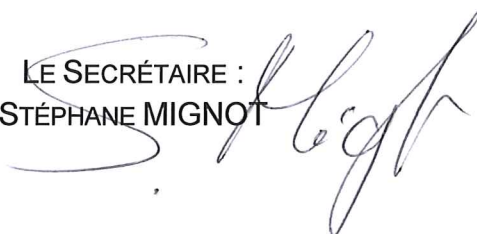


**GROUPE DES FERBLANTIERS  
INSTALLATEURS SANITAIRES**

LE PRÉSIDENT :  
LORENZO PIERELLA



LE SECRÉTAIRE :  
STÉPHANE MIGNOT



**LE SECRÉTARIAT CENTRAL**



CO-PRÉSIDENT :  
RENZO AMBROSETTI



MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR :  
ALDO FERRARI